



## Définition

Lasure d'aspect satiné à base de résines acryliques et alkydes en phase aqueuse pour la protection et la décoration des boiseries

## Destination

- Extérieur
- Portes, volets, châssis, bardage, charpentes, chalets, et autres boiseries

## Qualités dominantes

- Bonne élasticité permet d'absorber les variations dimensionnelles du bois
- Grande microporosité
- Grande durabilité vis-à-vis des UV

## Caractéristiques générales

<b>Classification AFNOR</b>	: Famille I classe 7 b2 (NF T 36-005)
<b>Subjectiles</b>	: Bois indigènes et tropicaux recouverts d'une couche d'impression appropriée. Anciens vernis propres ou anciens produits d'imprégnation, adhérents et dépolis si nécessaire.
<b>Liant</b>	: Résines acryliques et alkydes en phase aqueuse.
<b>Pigment</b>	: Micronisés transparents et stables à la lumière.
<b>Solvant</b>	: Eau.
<b>Extrait sec en poids</b>	: Incolore : 33 % ± 2.
<b>Extrait sec en volume</b>	: Incolore : 30 % ± 3.
<b>Masse volumique</b>	: Incolore : 1.05 ± 0,05 g/cm <sup>3</sup> à 20°C.
<b>Rendement en surface</b>	: 12 à 14 m <sup>2</sup> /l.
<b>Epaisseur de film sec</b>	: En moyenne 30 micromètres.
<b>Brillant spéculaire</b>	: 25 à 35 GU à 60° après 7 jours de séchage.
<b>Aspect du produit sec</b>	: Satiné moyen.
<b>Pouvoir respirant</b>	: Peut être appliqué sur bois contenant jusqu'à 18 % d'humidité.
<b>C.O.V.</b>	: Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/e) : 130 g/l. Ce produit contient au maximum 75 g/l de C.O.V.
<b>Conservation</b>	: 2 ans minimum en emballage d'origine non entamé à l'abri du gel et des très fortes températures
<b>Teintes</b>	: <b>ULTRALASUR ACRYL</b> (teintes Chêne clair, Chêne foncé) - <b>ULTRALASUR ACRYL MIX</b> : teintes ULTRALASUR MIX réalisable au moyen de la machine à teinter LEVIS à partir de la bases C et U.





<b>Outils</b>	: Brosse fibres synthétiques, rouleau microfibrés 10 mm selon le support.
<b>Nettoyage des outils</b>	: <b>POLYFILLA PRO S690 NETTOYANT BROSSE ROULEAU</b> ou eau.
<b>Dilution</b>	: Ne pas diluer le produit afin de ne pas diminuer l'épaisseur de film.
<b>Temps de séchage à 23°C et 50 % H.R.</b>	: Sec : 1 heure – Recouvrable : 4 heures.
<b>Conditions d'application</b>	: - En travaux extérieurs, la température ne devra pas être inférieure à + 5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80% d'humidité relative.
<b>Précautions d'usage</b>	: Bien remuer le produit avant emploi.
<b>Sécurité</b>	: Voir la fiche de données de sécurité et indications réglementaires sur l'emballage. Renseignements disponibles et obtention de la fiche de données de sécurité par internet <a href="http://www.quickfds.com">www.quickfds.com</a> (fournisseur Akzo Nobel – puis sélectionner Akzo Nobel Decorative Paints Deco France S.A.).

## Mise en œuvre

Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en œuvre seront en conformité avec les prescriptions de la norme NF P 74-201 (référence NF DTU 59-1). Brosser, dépolir, dégraisser au diluant synthétique (Afzélia à l'ammoniaque). Poncer très légèrement les surfaces trop rugueuses. Rendre plus rugueuses les surfaces trop lisses (papier abrasif grossier). Imprégner à l'aide d'ULTRALASUR IMPREGNATION les essences résineuses et bois contenant de l'aubier (non traités en atelier), ainsi que les bois restés longtemps exposés aux intempéries sans protection (grisaillement).

**Anciens vernis ou traitements colorés usés** : s'assurer de l'absence de détrempe à l'alcool à brûler. Si détrempe, le décapage est obligatoire. S'assurer avec un soin tout particulier de la bonne adhérence des anciens fonds de l'absence de cire ou de paraffine. Lessiver, rincer, laisser sécher. Eliminer les parties de faible adhérence. Dépolir les surfaces le nécessitant. Dépolir.

**Anciens fonds en mauvais état** : remettre les éléments dégradés à nu par décapage.

Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel adéquat.





## EXEMPLES DE TRAVAUX NEUFS

- Sur bois feuillus : appliquer au minimum 3 couches d'**ULTRALASUR ACRYL**, dont les 2 dernières au moins en teinte.
- Sur bois résineux : 1 couche d'**ULTRALASUR ACRYL PRIM+** 2 couches d' **ULTRALASUR ACRYL** en teinte.

## EXEMPLES DE TRAVAUX DE RENOVATION

- Retoucher les parties mises à nu à l'**ULTRALASUR IMPREGNATION** ou **ULTRALASUR ACRYL PRIM**. Appliquer ensuite 2 à 3 couches d'**ULTRALASUR ACRYL**.

## CONSEILS UTILES

- La teinte finale obtenue dépend de la nature du bois, de sa préparation et du nombre de couches appliquées et peut donc présenter des écarts avec le nuancier.
- Toujours prévoir au moins 2 couches teintées dans le système (protection anti U.V).
- **ULTRALASUR ACRYL** incolore en première couche sur bois nu permet d'éviter les irrégularités de teinte provoquées par les différences d'absorption du bois (rugosité, blessures, etc.).
- Sur bois contenant plus de 18 % d'humidité, appliquer d'abord **ULTRALASUR IMPREGNATION** comme couche d'attente.
- Les faces cachées de certaines boiseries peuvent ne pas être protégées de l'humidité. Le bois risque donc d'être fort humide et de le rester, malgré l'application d'un système de protection sur les faces visibles. Il est recommandé dans ce cas d'appliquer uniquement 3 couches d'**ULTRALASUR ACRYL PRIM** (ex. clôtures et certains bardages).
- Sur Niangon, Teck et bois très gras : dégraisser au diluant synthétique. Isoler avec **ULTRAVERNIS HARDING** dilué.
- Sur Red Cedar appliquer **ULTRALASUR IMPREGNATION** puis 2 couches **ULTRALASUR ACRYL**.
- Sur bois contenant des antioxydants (ex. Iroko) ou des substances colorantes solubles à l'eau (ex. Merbeau), isoler avec **ULTRAVERNIS HARDING** dilué avant la 1ère couche d'**ULTRALASUR ACRYL**.
- Sur bois peu absorbant (ex. chêne) l'épaisseur de film obtenue est plus faible que normalement. Dans ce cas la protection normale ne peut être obtenue que par l'application d'une couche supplémentaire d' **ULTRALASUR ACRYL** . Ne jamais traiter des bois imprimés à l'huile.

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Version 3 – Février 2016

